

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 17 septembre 2024

Délibération n° 59 - 2024 relative à l'acceptation d'un don du Fonds de Dotation Per Fumum

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 IV 3°,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne accepte le don d'un montant de 28500 euros à son profit du Fonds de Dotation Per Fumum pour la poursuite de l'Etude CLIO (étude de la Compréhension du pLaisIr Olfactif).

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	3
Nombre de pouvoirs	3		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	28	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation
La vice-présidente du conseil d'administration

Pour le président et par délégation,


le 19/09/2024

Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : Note acceptation de don du Fonds de Dotation Per Fumum

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 26/09/2024

Document mis en ligne le : 26/09/2024